



PREAVIS MUNICIPAL No 11-2024

présenté au Conseil Communal de Gimel, en sa séance du 13 novembre 2024

Objet : Budget 2025

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous présente son budget 2025 accompagné de son rapport qui boucle avec un déficit de Fr. 559'982.00

| | |
|---------------|------------------|
| Total charges | Fr.14'529'854.00 |
| Total revenus | Fr.14'158'085.00 |

Le budget a été transmis à la commission des finances pour étude, conformément à l'article 39 du Règlement du Conseil communal et transmis par mail à chaque conseiller. La commission des finances portera son rapport à votre connaissance lors d'une prochaine séance du Conseil Communal.

CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, nous vous prions Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE GIMEL

- Vu le préavis N° 11-2024 de la Municipalité
- Oûi le rapport de la Commission des finances
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. D'adopter le budget 2025 tel que présenté qui boucle avec un déficit de Fr. 559'982.00

Adopté par la Municipalité, dans sa séance du 29 octobre 2024.

Au nom de la Municipalité :

Philippe Rezzonico
Syndic

Lucy Thalmann
Secrétaire municipale